



## Je loue un maison avec un sous condeur edf

Par **Battiato sabrina**, le **12/05/2017** à **06:31**

Bonjour,

Je loue une maison depuis le 12/12/2105, je n'ai pas de compteur EDF à mon nom mais un sous compteur.

Avec mes propriétaires, je ne sais pas qui a quoi ? elle me demande tous les mois 60 €, donc sur 16 mois je lui ai donné 960 €. Aujourd'hui, elle me redemande encore 610 € pour la facture, elle m'a donné des chiffres de consommation et une photocopie d'EDF qui ne correspond pas. Comment faire ? J'ai même contacté EDF qui me dit de bien faire attention car; oui, les chiffres sont pas les mêmes et de vous contacter.

Merci.

Par **youris**, le **12/05/2017** à **09:40**

bonjour,

si vous louez un appartement vide, vous devez avoir un compteur appartenant au concessionnaire du réseau électrique, pour votre seule installation, compteur qui vous permet de choisir le fournisseur d'électricité de votre choix comme le permet la loi.

il appartient à votre propriété de demander la pose d'un compteur pour votre logement. votre propriétaire n'a pas le droit de vous vendre l'électricité.

salutations

Par **Tisuisse**, le **12/05/2017** à **11:13**

Bonjour Battiato sabrina,

Vous pouvez informer que, désormais et conformément à la loi, vous refuserez de payer toute consommation d'électricité émanant de sa part, qu'un propriétaire n'a pas le droit de revendre l'énergie électrique mais qu'il doit faire installer, à ses frais, un compteur individuel, pas un "sous-compteur", pour le logement de son locataire, ce dernier conservant le choix de son fournisseur. Vous ferez cette demande par LR/AR, cela vous laissera une trace qui sera datée.